



ELIMINONS LES PEINTURES AU PLOMB: PROTÉGEONS LA SANTÉ DE NOS ENFANTS



Le Projet
d'Élimination
des Peintures
au Plomb en
Afrique



2015



REMERCIEMENTS

Nous saisissons cette opportunité pour remercier tous ceux qui ont œuvré pour la compilation et la mise en forme de cette brochure sur l'élimination des peintures au plomb.

Nous adressons nos sincères remerciements au FEM pour son soutien financier. Nous exprimons notre gratitude au PNUE pour ses conseils et ses directives en collaboration avec IPEN dans la rédaction et la révision de ce document. Nous remercions également les efforts considérables fournies par les ONG partenaires d'IPEN se trouvant en Afrique et partout dans le monde qui œuvrent pour l'élimination des peintures au plomb. Nos remerciements spéciaux vont à l'endroit du personnel d'IPEN dont les travaux ont rendu possible la réalisation de cette brochure.

Cette brochure a été réalisée comme une partie du Projet d'Élimination des Peintures au Plomb en Afrique. Le Projet d'Élimination des Peintures au Plomb en Afrique met en œuvre les activités ciblées dans quatre pays dans lesquels s'exécute ce projet à savoir le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et la Tanzanie.

Ce projet est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial; le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est l'Agence de Mise en œuvre du Projet; et IPEN est son Agence d'Exécution. Toutefois, le contenu de cette brochure est de la seule responsabilité d'IPEN.

Cette publication est une contribution à l'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb.

<http://www.unep.org/noleadinpaint/>



IPEN
www.ipen.org

Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb

<http://www.unep.org/chemicalsandwaste/Home/tabid/197/chemicalsandwaste/Lead-Cadmium/PrioritiesforAction/GAELP/tabid/6176/Default.aspx>

CONTENTS

Préface	iv
Introduction	1
L'Exposition au Plomb et ses Effets sur la Santé	4
Les Impacts Economiques de l'Exposition aux Peintures contenant du Plomb.....	8
Les Sources du Plomb contenu dans les Peintures	10
Les Alternatives au Plomb dans les Peintures	12
Les Peintures Decoratives	12
Les Peintures Industrielles	13
Le Cadre d'Elimination des Peintures au Plomb.....	15
Le Cadre International pour l'Elimination des Peintures au Plomb : L'Alliance Mondiale pour l'Elimination des Peintures au Plomb (en Anglais GAELP)	15
Les Cadres Nationaux pour l'Elimination des Peintures au Plomb	16
Surveillance et Conformite	18
Les Peintures au Plomb au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie et en Tanzanie.....	20
Conclusion.....	22
Les Cadres Reglementaires.....	22
La Sensibilisation du Public	22
Les Actions Volontaires et l'Etiquetage.....	23
APPENDICE	24
Les Etudes et les Rapports Publies sur les Peintures aux Plomb.....	24

PRÉFACE

IPEN et d'autres ont démontré que les peintures au plomb pour usage domestique continuent d'être largement produites, vendues et utilisées dans les pays en voie de développement en dépit du fait que la plupart des pays industrialisés ont interdit l'utilisation des peintures au plomb à usage domestique depuis plus de 40 ans. IPEN, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les autres collaborent pour sensibiliser sur le fait que l'exposition des enfants aux peintures contenant du plomb reste un problème sérieux et pour cela ils ont suscité des activités nationales dans un nombre de pays en voie de développement pour l'élimination des peintures au plomb et la protection des enfants.

En 2007 et 2008, les ONG du réseau IPEN ont collecté et analysé les peintures décoratives (à usage domestique) se trouvant sur le marché dans 11 pays en voie de développement et les pays à économies de transition. Les résultats étaient alarmants. Dans chacun de ces pays, la plupart de ces peintures avait des taux de plomb dangereusement élevés. Réagissant à cela, IPEN a lancé une campagne mondiale d'élimination des peintures au plomb. Depuis lors, les ONG affiliées à IPEN et les autres ont collecté et analysé des échantillons de peintures commercialisées dans environ 40 pays à revenus faibles et intermédiaires.¹ Douze de ces études ont été menées avec l'appui du PNUE.²

En 2009, des nouvelles données démontrant que les peintures au plomb sont encore largement commercialisées dans les pays en voie de développement et les pays à économies de transition ont contribué à une décision prise au cours de la Seconde Conférence Internationale de la Gestion des Produits Chimiques (CIGPC) de soutenir l'élimination des peintures au plomb au niveau mondial. Suite à cette décision de la CIGPC2, le PNUE et l'OMS ont créé l'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb (en abrégé GAELP en anglais), qui est un cadre à l'intérieur duquel les gouvernements, IPEN, les ONG nationales, les représentants de l'industrie de peinture et les autres collaborent pour faire avancer les objectifs de l'élimination des peintures au plomb.

Aujourd'hui, IPEN comprend 700 organisations participantes réparties dans 116 pays, principalement les pays en voie de développement et les pays à économies de transition. IPEN regroupe les organisations majeures qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et de la santé publique à travers le monde à s'engager aux efforts internationaux pour minimiser et, chaque fois que cela est possible, éliminer les produits chimiques toxiques dangereux aussi bien au niveau international qu'à l'intérieur de leurs pays.

1 A list of these studies can be found on IPEN's web site at:
<http://ipen.org/projects/eliminating-lead-paint>

2 Les informations sur les pays et études concernés sont données dans l'Annexe A du présent rapport.

INTRODUCTION

Le plomb est un métal toxique que l'on peut retrouver dans certaines peintures.

Les peintures au plomb sont produites lorsque les composés précis de plomb sont utilisés pour donner à la peinture sa couleur, comme antirouille pour les surfaces métalliques, ou pour permettre à la peinture de se sécher plus rapidement.³ Les composés de plomb peuvent aussi se retrouver à l'intérieur d'une gamme de produits de revêtement tels que les vernis, les laques, les teintures, les émaux brillants ou les apprêts. Le plomb peut aussi être retrouvé comme contaminant dans certaines matières premières qui sont utilisées pour la fabrication de la peinture et d'autres produits. Par conséquent, les fabricants de peinture doivent surveiller rigoureusement la teneur totale en plomb.⁴

La plupart des pays les plus industrialisés ont adopté des lois et des règlements visant à contrôler la teneur en plomb des peintures utilisées pour la décoration - les peintures utilisées à l'intérieur et à l'extérieur des domiciles, des écoles, et d'autres lieux où peuvent se retrouver les enfants - ceci avait commencé dans les années 1970 et 1980. Plusieurs aussi avaient imposé les contrôles sur la teneur en plomb des peintures utilisées sur les jouets et pour d'autres usages susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb. Ces actions de régulation ont été entreprises suite aux découvertes scientifiques et médicales qui ont prouvées que la peinture au plomb est une source importante d'exposition des enfants au plomb et que l'exposition des enfants au plomb cause de graves dommages, surtout chez les enfants âgés de six ans et en-dessous. L'exposition au plomb cause aussi des dommages chez les adultes, surtout chez ceux qui exercent des métiers liés à une forte exposition au plomb. Le plomb contenu dans les peintures peut contribuer à une forte exposition au plomb en milieu professionnel chez les peintres, les peintres automobiles, les ouvriers du bâtiment impliqués dans les travaux de rénovation des bâtiments, et d'autres.

La collecte des données sur la teneur en plomb des peintures a commencé dans les pays en voie de développement et les pays à économies

3 Les composés de plomb qui sont ajoutés de manière systématique au plomb comprennent, mais ne sont pas limités au: carbonate de plomb (plomb blanc), chromate de plomb, oxyde du chromate de plomb, rouge de molybdate sulfaté du chromate de plomb, jaune sulfo-chromate de plomb, naphthalate de plomb, nitrate de plomb, monoxyde de plomb, oxyde de plomb, octanoate de plomb, peroxyde de plomb, sulfate de plomb, et tri-bis carbonate de plomb-dihydroxyde.

4 Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb (GAELP), *What is Lead Paint*, http://www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Lead_Cadmium/images/LeadPaintFlyerJM121016_Web.pdf; See also GAELP Operational Framework, paragraphs 6 & 7: http://www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Lead_Cadmium/images/GAELP_operational-framework-full-JM120725.pdf

de transition aussi tôt qu'en 1999 par un nombre de chercheurs basés dans les universités et les organisations non-gouvernementales (ONG). Plusieurs ONG ont commencé à échantillonner et à analyser les peintures en vente dans leurs pays dès 2007 après que plusieurs reportages de grandes envergures soient parus dans les médias internationaux suscitant des préoccupations sur les jouets recouverts aux peintures contenant du plomb en cours de fabrication en Asie devant être commercialisées par d'importantes marques en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.

Au cours de ces dernières années, Les ONG associées au réseau IPEN et d'autres ont analysé plus de 2000 échantillons de peintures achetées sur le marché dans au moins 40 pays pour la plupart à revenus faibles et intermédiaires.⁵ Dans douze de ces pays, ces études avaient reçu l'appui du PNUE.⁶

Dans les pays où les études avaient été menées, là où il n'y avait pas de loi ou règlement national en vigueur pour contrôler la teneur en plomb des peintures et là où les peintures au plomb n'étaient pas encore considérées comme une question d'intérêt public, la majorité des peintures décoratives émail-lées (à huile) vendues sur le marché contenaient les taux de plomb au dessus de 600 parties pour millions (ppm). La plupart des peintures contenaient plus de 10 000 ppm de plomb et devraient être frappées d'interdiction de vente ou d'utilisation dans pratiquement tous les pays les plus industrialisés. Cependant, dans presque tous les cas, le consommateur ne disposait d'aucun moyen pouvant lui permettre de dire lesquelles de ces peintures décoratives émail-lées en vente contenaient du plomb et lesquelles n'en contenaient pas.

5 L'annexe A de la présente brochure liste les études sur les peintures effectuées dans 40 pays, la plupart de celles-ci étant effectuées par IPEN et les ONG partenaires. Les études dans 12 pays ont été menées en coopération avec le PNUE. Dr. Scott Clark a assisté IPEN dans plusieurs de ces études.

6 Ibid.

La Terminologie des Peintures au Plomb

Tel qu'utilisé dans ce manuel:

- Le mot "Peinture" englobe les vernis, les laques, les teintes, les émaux, les brillants, les apprêts ou les revêtements utilisés pour n'importe quel but. La peinture est typiquement un mé-lange de résines, de pigments, de mastics, de solvants et d'autres additifs.
- Le terme "Peinture au plomb" renvoie à la peinture dans laquelle un ou plusieurs composés de plomb ont été ajoutés.
- Le terme "Pigments au plomb" renvoie aux composés de plomb utilisés pour donner à un produit de peinture sa couleur.
- Le terme "les Agents antirouilles contenant du plomb" renvoie aux composés de plomb utilisés pour protéger une surface métallique de la rouille ou d'autres formes de corrosion.
- Le terme "les Desséchants à base de plomb" sont les composés de plomb utilisés pour faire sécher la peinture plus rapidement et de manière uniforme.
- Le terme "Peinture décorative" renvoie aux peintures qui sont fabriquées pour être utilisées sur les murs et les surfaces internes ou externes des domiciles, des écoles, les bâtiments commerciaux et les structures analogues. Les peintures décoratives sont fréquemment utilisées sur les portes, les portails et les fenêtres, et pour repeindre les meubles tels que les berceaux, les parcs (pour bébé), les tables et les chaises.
- Le terme "Peinture émaillée" renvoie aux peintures à huile ou des peintures à base de solvant
- Le terme "PPM" signifie parties pour millions du poids total du plomb contenu dans l'échantillon de peinture séchée



L'EXPOSITION AU PLOMB ET SES EFFETS SUR LA SANTÉ

Les enfants ne sont pas généralement exposés au plomb contenu dans la peinture lorsque cette peinture est encore dans son pot ou lorsque cette peinture vient d'être nouvellement appliquée sur une surface qui était avant non peinte ou non recouverte. Plutôt, l'exposition au plomb survient généralement après que la peinture au plomb soit déjà desséchée sur le mur ou sur l'objet qui avait été peint.

Au fil du temps, la peinture se trouvant sur une surface va s'écailler, s'user et se détériorer. Ceci survient plus rapidement lorsque la surface est exposée au soleil ou est soumise à la friction et au choc (tel que c'est le cas avec les fenêtres et les portes). Tout plomb qui était présent dans la peinture qui se dégrade est émis à la poussière et au sol à l'intérieur et aux alentours du domicile, de l'établissement scolaire ou autre place où la peinture au plomb avait été utilisée. Lorsqu'une surface qui avait été précédemment peinte avec de la peinture au plomb est poncée ou grattée en prévision de la re-peindre, de très grandes quantités de poussières contaminées au plomb sont produites et répandues.



Les enfants qui jouent à l'intérieur ou à l'extérieur ramassent la poussière ou la terre issue des maisons dans leurs mains et ensuite l'ingèrent à travers le comportement normal de main vers bouche con-nu chez les enfants. Si la poussière ou la terre issue des maisons est contaminée au plomb, les enfants vont ingérer du plomb. Ce comportement de l'enfant qui consiste à mettre dans sa bouche tout ce qui touche sa main est surtout fréquent chez les enfants âgés de six ans et moins, la tranche d'âge la plus facilement touchée par l'exposition au plomb. Un enfant dont l'âge se situe entre un et six ans ingère entre 100 et 400 milligrammes de poussière et de terre issues des maisons chaque jour.⁷

⁷ "The amount of soil and house dust that a typical 1-6-year-old child ingests is said to be 100 mg/24 h, but a more conservative estimate of 200 mg/24 h with an upper percentile of 400 mg/24 h has also been suggested." World Health Organization, *Childhood Lead Poisoning*, page 18. <http://www.who.int/ceh/publications/leadguidance.pdf> (2010)

Dans certains cas, les enfants ramassent les fragments de peinture et les mettent directement dans leurs bouches. Ceci peut être particulièrement dangereux parce que la teneur en plomb des fragments peut être beaucoup plus élevée que celle qui est typiquement retrouvée dans les poussières et les sols. Lorsque les jouets, les meubles ou d'autres objets sont peints avec de la peinture au plomb, les enfants pourraient les croquer et en le faisant ils ingèrent directement la peinture desséchée contaminée au plomb. Néanmoins, la voie la plus courante par laquelle les enfants ingèrent du plomb est à travers la poussière et le sol qui entrent dans leurs mains.

Alors que l'exposition au plomb est aussi dangereuse pour les adultes, l'exposition au plomb à une dose beaucoup plus réduite nuit aux enfants, et les effets sur la santé sont généralement irréversibles et ces effets peuvent durer toute la vie.⁸ Lorsque l'enfant est plus jeune, le plomb est plus dangereux pour lui, et les enfants qui ont des carences alimentaires absorbent le plomb ingéré à un rythme plus élevée.⁹ Le fœtus humain est le plus vulnérable, et une femme enceinte peut transmettre le plomb qui s'est accumulé dans son corps à son enfant en croissance. Le plomb est transmis à travers le lait maternel lorsqu'il est présent dans le corps d'une femme allaitante.

Une fois que le plomb pénètre dans le corps d'un enfant soit à travers l'ingestion ou par inhalation ou à travers le placenta, il a le potentiel de détruire un nombre de systèmes et de voies biologiques. La cible principale est le système nerveux central et le cerveau, mais il peut également atteindre les vaisseaux sanguins, les reins et le squelette.

Il est généralement admis qu'un élément clé de la toxicité au plomb est sa capacité à remplacer le calcium dans les systèmes neurotransmetteurs, les protéines et la structure de l'os, modifiant leur fonction et leur structure et ainsi entraîne de graves effets sur la santé. Il est aussi connu que le plomb affecte et détruit la structure cellulaire.¹⁰

Les enfants sont plus sensibles que les adultes aux effets néfastes du plomb pour plusieurs raisons, y compris:¹¹

- Le cerveau d'un enfant subit une croissance, un développement et une différenciation très rapide et le plomb interfère dans ce processus. Par exemple, il a été démontré que l'exposition modérée au plomb (5 à 40 µg /dl) durant la petite enfance est liée aux réductions des zones

8 Ibid., page 12.

9 Ibid., page 48.

10 Verstraeten, S.V., et al, *Aluminium and lead: molecular mechanisms of brain toxicity*, (Archives of Toxicology 82:789-802. DOI 10.1007/s00204-008-0345-3, 2008)

11 World Health Organization, *Childhood Lead Poisoning*, <http://www.who.int/ceh/publications/lead-guidance.pdf>, 2010

L'Exposition au Plomb Réduit l'Intelligence

L'exposition au plomb chez les enfants peut être mesurée en microgramme de plomb par décilitre de sang (\leftrightarrow g/dl) ou en microgramme de plomb par litre de sang (\leftrightarrow g/l). A la limite inférieure du spectre de l'exposition du plomb, une augmentation du taux du plomb dans le sang chez un enfant en âge préscolaire de moins de $1\leftrightarrow$ g/dl à $10\leftrightarrow$ g/dl est associée à une baisse de six points du QI (quotient intellectuel). Pour les enfants dont le taux du plomb sanguin se situe entre $10\text{--}20\leftrightarrow$ g/dl, un quart à la moitié d'un point du QI est perdu pour chaque augmentation de $1\leftrightarrow$ g/dl du plomb sanguin.¹

1 World Health Organization, Childhood Lead Poisoning, page 25, 2010



spécifiques du volume de la substance grise chez l'adulte. Les taux modérés de plomb dans le sang ont été associés à une forte probabilité de la diminution de la cognition et de la fonction exécutive, l'impulsivité, l'agression et la délinquance. La perte de la substance grise dans le cerveau constitue une explication possible pour les problèmes cognitifs et comportementaux liés à l'exposition au plomb.¹² L'endommagement du cerveau causé par l'exposition constante aux concentrations de plomb est irréversible et incurable.

- L'exposition au plomb à un très jeune âge peut causer une mutation des gènes, qui peut entraîner une altération de l'expression du gène et lié à une augmentation du risque de maladie plus tard dans la vie. Par exemple, les altérations de gène causées par l'exposition prénatale au plomb ont été identifiées comme cause de la maladie d'Alzheimer.¹³

12 Cecil, K.M., et al., *Decreased Brain Volume in Adults with Childhood Lead Exposure*, (PLOS Medicine (2008) 5(5): e112. DOI:10.1371/journal.pmed.0050112)

13 Mazumdar, M., et al., *Prenatal Lead Levels, Plasma Amyloid β Levels, and Gene Expression in Young Adulthood*, (Environmental Health Perspectives (2012) 120 (5))

- L'absorption gastro-intestinale du plomb est accrue pendant l'enfance. Jusqu'à 50 pourcent du plomb ingéré est absorbé par les enfants; comparé au 10 pourcent observés chez les adultes. (Les femmes enceintes pourraient également absorber plus de plomb ingéré que les autres adultes.)¹⁴

Selon l'OMS: *“le plomb ne joue aucun rôle essentiel dans le corps humain, et l'exposition au plomb est responsable d'au moins 0,6% du fardeau mondial des maladies.”*¹⁵ L'évidence de la réduction de l'intelligence causée par l'exposition au plomb pendant l'enfance a amené l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à inscrire “le retard mental causé par le plomb” comme une maladie connue. L'OMS l'inscrit également comme l'une des dix premières maladies dont le fardeau sanitaire parmi les enfants est causé par les facteurs environnementaux modifiables.¹⁶

Au cours de récentes années, les médecins-chercheurs ont fait un important travail de documentation des effets sanitaires chez les enfants issus des expositions à des quantités de plus en plus faibles de plomb.^{17,18} Selon l'Organisation Mondiale de la Santé: *“il n'existe pas de niveau d'exposition au plomb connu qui soit sans danger.”*¹⁹

14 World Health Organization, *Childhood Lead Poisoning*, <http://www.who.int/ceh/publications/lead-guidance.pdf>, 2010

15 World Health Organization, *Childhood Lead Poisoning*, 2010, page 11: <http://www.who.int/ceh/publications/leadguidance.pdf>

16 A. Prüss-Üstün and C. Corvalán, World Health Organization, *Preventing Disease Through Healthy Environments: Towards an estimate of the environmental burden of disease*, 2006, page 12: http://www.who.int/quantifying_ghimpacts/publications/preventingdisease.pdf

17 Herbert Needleman, *Lead Poisoning*, (Annual Review of Medicine 2004, http://www.rachel.org/files/document/Lead_Poisoning.pdf)

18 World Health Organization, *Childhood Lead Poisoning*, page 26 (citing the work of Lanphear et al., 2000): <http://www.who.int/ceh/publications/leadguidance.pdf>, 2010

19 World Health Organization, *Frequently Asked Questions, International Lead Poisoning Awareness Campaign, Week of Action, 19-25 October, 2014*, page 1: http://www.who.int/ipcs/lead_campaign/faq_lead_poisoning_prevention_campaign_en.pdf?ua=1

LES IMPACTS ECONOMIQUES DE L'EXPOSITION AUX PEINTURES CONTENANT DU PLOMB

Lorsqu'un jeune enfant est exposé au plomb, le dommage que ce plomb cause sur son système ner-veux fait en sorte que cet enfant aura plus probablement des difficultés à l'école et sera engagé dans les comportements impulsifs et violents.²⁰ L'exposition au plomb chez les jeunes enfants est aussi liée à la hausse de l'hyperactivité, le manque d'attention, l'échec scolaire (incapable d'aller au-delà du secondaire), les troubles de la conduite, la délinquance juvénile, la consommation des stupéfiants et l'incarcération.²¹ Les effets de l'exposition au plomb chez les enfants continuent pendant toute la vie et ont un effet à long terme sur la performance scolaire de l'enfant, et—en moyen—cause la diminution du succès économique tel que vérifiable par les profits de toute une vie.

Une étude récente qui a enquêté sur l'impact économique de l'exposition des enfants au plomb sur les économies nationales dans tous les pays à revenus faibles et intermédiaires a estimé le coût total cumulatif du fardeau à \$977 milliard de dollars internationaux²² par an.²³ L'étude a considérée les effets neuro-développementaux sur les enfants exposés au

20 Mielke, H.W. and Zahran, S., *The urban rise and fall of air lead (Pb) and the latent surge and retreat of societal violence* (Environment International. 43 (2012) 48-55)

21 World Health Organization, *Childhood Lead Poisoning*, page 28: <http://www.who.int/ceh/publications/leadguidance.pdf>, 2010

22 Un dollar International est une unité de devise utilisée par les économistes et les organisations internationales pour comparer les valeurs de différentes devises. Cela ajuste la valeur du dollar américain pour refléter les taux de change des devises, la parité du pouvoir d'achat (PPP) et le prix moyen des commodités dans chaque pays. Suivant la Banque Mondiale, "Un dollar International a le même pouvoir d'achat sur le PIB que le dollar Américain aux Etats-Unis". La valeur du dollar international dans ce rapport a été calculé à partir du tableau de la banque mondiale qui liste le PIB par tête par pays sur la base du pouvoir d'achat dans chaque pays et exprimé en dollars. Les données du tableau (au lien: <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.PP.CD>) a été évalué par les auteurs du rapport en février 2012.

23 Teresa M. Attina and Leonardo Trasande, *Economic Costs of Childhood Lead Exposure in Low- and Middle-Income Countries*, (Environmental Health Perspectives; DOI:10.1289/ehp.1206424; <http://ehp.niehs.nih.gov/1206424/>)

plomb, tels que mesurés par la réduction des points du QI, et elle a corrélié les réductions des scores du QI liées à l'exposition au plomb chez les enfants à des baisses de la productivité économique pendant toute la durée de vie sous forme de pouvoir salarial de toute une vie. L'étude a identifié plusieurs sources d'exposition de plomb chez les enfants, la peinture au plomb étant l'une de ces sources principales. En répartissant par région, le fardeau économique de l'exposition au plomb à l'enfance estimé par cette étude est de:

- L'Afrique: \$134,7 milliard de perte économique ou 4,03% du Produit Intérieur Brut (PIB)
- L'Amérique Latine et les Caraïbes: \$142,3 milliard de perte économique ou 2,04% du (PIB)
- L'Asie: \$ 699,9 milliard de perte économique ou 1,88% du PIB

LES SOURCES DU PLOMB CONTENU DANS LES PEINTURES

Les peintures contiennent du plomb lorsque le fabricant de peinture y ajoute intentionnellement un ou plusieurs composés de plomb pour certaines raisons. Une peinture pourra également contenir certaines quantités de plomb lorsque les ingrédients de peinture qui sont contaminés au plomb sont utilisés pour sa fabrication ou lorsqu'il y a eu une contamination transversale provenant d'autres chaînes de produits dans la même usine.

Les composés de plomb les plus communément ajoutés aux peintures sont les pigments. Les pigments sont utilisés pour donner à la peinture sa couleur; ils rendent la peinture opaque (ainsi elle recouvre bien); et ils protègent la peinture et la surface sous-jacente de la dégradation causée par l'exposition au soleil. Les pigments à base de plomb sont parfois utilisés seuls et sont parfois utilisés en combinaison avec d'autres pigments.

Les composés de plomb pourraient aussi être ajoutés aux peintures émaillées (à base d'huile) comme asséchants (parfois appelés agents desséchants ou catalyseurs). Les peintures émaillées se sèchent et laissent une surface solide et lisse à travers un processus qui implique les réactions chimiques au cours desquelles les ingrédients de peinture appelés relieurs se polymérisent et se lient entre eux. Les asséchants servent de catalyseurs qui accélèrent la polymérisation et font que les peintures se sèchent plus rapidement et plus régulièrement. Lorsque les composés de plomb sont utilisés comme asséchants, ils ne sont pas généralement utilisés seuls, mais sont généralement associés à d'autres asséchants, y compris les composés de manganèse, de cobalt et d'autres.

Les composés de plomb sont aussi parfois ajoutés aux peintures utilisées sur les surfaces métalliques pour empêcher la rouille ou la corrosion. Celui de ces composés qui est utilisé le plus couramment est le tétra oxyde de plomb, parfois appelé le plomb rouge ou minium.

Les pigments inorganiques, les mastics et éventuellement certains autres ingrédients utilisés dans la fabrication des peintures pourraient provenir des matières naturelles, extraites de la terre et pourraient être plus ou moins contaminées au plomb en fonction des caractéristiques géologiques

de la localité dans laquelle ces matières ont été extraites. Lorsque les ingrédients contaminés au plomb sont utilisés dans la fabrication des peintures, ceci va contribuer à la teneur en plomb de la peinture.

En fin de compte, lorsqu'un fabricant de peinture utilise les composés de plomb ajoutés dans la fabrication de certaines de ses peintures (telles que les peintures industrielles), d'autres peintures fabriquées dans la même usine pourront être contaminées au plomb lorsque les procédures appropriées d'entretien et de nettoyage ne sont pas respectées.

LES ALTERNATIVES AU PLOMB DANS LES PEINTURES

Les pigments ne contenant pas de plomb, les asséchants et les agents anti-corrosion ont été largement disponibles depuis les décennies et sont utilisés par les fabricants qui fabriquent les peintures de très haute qualité. Dans la plupart des cas, en évitant l'utilisation des pigments contenant du plomb, les asséchants contenant du plomb et d'autres composés dans lesquels le plomb a été intentionnellement ajouté, un fabricant de peinture produira des peintures dont la teneur en plomb sera bien en dessous de 90 ppm et qui peut être vendues dans n'importe quel pays dans le monde.

S'il arrive un cas où un produit de peinture est analysé et qu'on trouve qu'il contient plus de 90 ppm de plomb, mais le fabricant prétend avoir éliminé l'utilisation de tous les composés dans lesquels le plomb a été ajouté intentionnellement, la source du plomb pourrait être une contamination au plomb importante dans l'un ou plusieurs des ingrédients de peinture. Les ingrédients fortement contaminés peuvent facilement être évités par un fabricant de peinture qui utilise les procédures de contrôle de qualité adéquates et qui informe ses distributeurs que les ingrédients de peinture contenant une forte contamination de plomb ne sont pas acceptables.



Les Peintures Decoratives

Les pays les plus industrialisés de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Ouest et d'ailleurs ont strictement contrôlés la teneur en plomb de toutes les peintures décoratives vendues et utilisées dans leurs pays depuis des décennies. (Ils ont également contrôlé la teneur en plomb des peintures utilisées sur les jouets pour enfants et pour certaines autres applications susceptibles de contribuer à l'exposition au plomb chez les enfants). Même en l'absence des lois et règlements spécifiques, certains fabricants de peinture dans plusieurs pays à revenus faibles ou moyens produisent déjà des peintures ne contenant pas de plomb qui concurrencent bien sur

le marché, et les ingrédients alternatifs adéquats sont largement disponibles sur le marché.

Alors que les obstacles liés à l'élimination des ingrédients contenant du plomb dans la fabrication des peintures décoratives semblent être minimes, il pourrait exister des obstacles techniques supplémentaires ou coûts inhérents à l'élimination de l'utilisation des composés de plomb dans certaines catégories de peintures industrielles. Pour cette raison et bien d'autres, lorsque les gouvernements envisagent l'adoption des lois, des règlements, des normes juridiquement contraignants et/ou les procédures de contrôle de la production, de l'importation, de la vente et de l'utilisation des peintures au plomb, la priorité pourra être accordée aux contrôles abordant les peintures décoratives et les peintures pour d'autres applications qui sont plus susceptibles de contribuer à l'exposition au plomb chez les enfants. Toutefois, la teneur en plomb de toutes les catégories de peintures devrait être contrôlée.

Les Peintures Industrielles

Les peintures au plomb utilisées pour certaines applications industrielles ont longtemps contribué à l'exposition au plomb en milieu professionnel chez les ouvriers. En plus, il y a des cas où les peintures industrielles contenant du plomb ont également contribué à l'exposition au plomb chez les enfants (comme, par exemple, lorsque les peintures industrielles plombées sont inadéquatement utilisées pour les équipements des airs de jeux en plein air ou utilisées sur des ponts et autres structures à proximité des lieux où les enfants pourraient jouer). Bien que dans le passé, les pays fortement développés n'aient pas eu à contrôler strictement la teneur en plomb de toutes les peintures industrielles de façon continue, ceci est maintenant entrain de changer.



A partir de mai 2015, l'Union Européenne contrôlera strictement la fabrication et l'importation des chromates de pigments et leur utilisation dans toutes les catégories de peintures et les revêtements. Ceci a amené les fabricants de pigments installés en Europe de supprimer progressivement

la production des pigments à base de plomb en Europe,²⁴ et ceci a amené certains fabricants de peinture qui desservait le marché européen à supprimer progressivement l'utilisation des pigments à base de plomb dans toutes leurs peintures et leurs produits de revêtements.

Même si la priorité est accordée aux contrôles des peintures décoratives et pour les peintures utilisées dans d'autres domaines et qui sont susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb, les peintures industrielles plombées posent également des dangers inutiles et devraient être également éliminées rapidement que possible.

²⁴ Third party submission of information on alternatives for Applications for Authorisation by BASF to the European Chemicals Agency (ECHA): Consultation Number: 0012-01 to 0012-06 http://echa.europa.eu/documents/10162/18074545/a4a_comment_380_1_attachment_en.pdf

LE CADRE D'ÉLIMINATION DES PEINTURES AU PLOMB

Une convention internationale qui limite l'utilisation du plomb blanc avait été adoptée par la Conférence Générale de l'Organisation Internationale du Travail et a été ratifiée par 63 pays aussi tôt qu'en 1921. Plusieurs pays les plus industrialisés ont promulgué des lois, des règlements ou des normes obligatoires pour protéger la santé de leurs populations dans les années 1970 et 1980. Ces lois interdisent généralement la fabrication, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des peintures au plomb pour l'intérieur et l'extérieur des domiciles, des établissements scolaires et d'autres endroits occupés par les enfants. La norme adoptée par les États-Unis impose une limite supérieure de 90 ppm du plomb total (poids à sec) pour les peintures domestiques et plusieurs autres catégories de peinture. D'autres pays ont adopté des limites obligatoires variant de 90 à 1000 ppm du plomb total (poids à sec).

Les données analytiques issues des études sur la peinture montrent que dans les pays où aucune loi nationale, ni règlement contraignant, ou d'autres instruments juridiques ne l'interdit explicitement, certains ou plusieurs des marques de peintures décoratives émaillées en vente sur le marché national contiennent des taux élevés de plomb. Ceci suppose que les lois nationales, les règlements contraignants, ou d'autres instruments juridiques sont un outil clé pour le contrôle de la teneur du plomb dans les peintures.

Le Cadre International pour l'Élimination des Peintures au Plomb : L'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb (en Anglais GAELP)

A la seconde session de la Conférence Internationale pour la Gestion des Produits Chimiques (en abrégé ICCM2 en anglais), qui s'est tenue en 2009, plusieurs problèmes chimiques étaient identifiés par consensus comme étant des questions préoccupantes de priorité internationale. L'une d'elles était les peintures au plomb, et une décision a été prise pour l'établir comme une nouvelle question de politique générale internationale.²⁵ Régissant à la décision de l' ICCM2, Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont conjointement initié un partenariat mondial pour l'élimination de l'utilisation des composés de plomb dans les peintures

²⁵ http://www.saicm.org/images/saicm_documents/iccm/ICCM2/ICCM2%20Report/ICCM2%2015%20FINAL%20REPORT%20E.doc

dans le but de protéger la santé publique et l'environnement. Ce partenariat s'appelle l'Alliance Mondiale pour l'Élimination des peintures au plomb (GAELP).²⁶ L'objectif principal du GAELP est de supprimer progressivement la fabrication et la commercialisation des peintures au plomb et éventuellement d'éliminer les risques provenant de telles peintures.²⁷

Les Cadres Nationaux pour l'Élimination des Peintures au Plomb

Il est important que les gouvernements abordent le problème du plomb contenu dans les peintures en établissant un cadre juridique pour contrôler la fabrication, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des peintures décoratives au plomb et d'autres peintures susceptibles de contribuer à l'exposition humaine au plomb. Les cadres juridiques utilisés pour le contrôle des peintures au plomb varient d'un pays à l'autre mais ils sont mieux développés avec la participation des parties prenantes telles que les gouvernements, les industries et la société civile.

Presque tous les pays les plus industrialisés ont des lois et des règlements qui sont en vigueur depuis les années 1980 ou avant pour contrôler la teneur en plomb des peintures décoratives. En 2008, réagissant aux préoccupations croissantes au sujet de l'exposition au plomb chez les enfants et de l'existence de nouvelles preuves de leurs effets même à faibles doses, une loi a été promulguée aux États-Unis qui révisent le seuil maximal précédent de 600 ppm pour le plomb dans les peintures décoratives et a établi 90 ppm comme le nouveau seuil.²⁸ Ce seuil s'applique aux peintures et d'autres produits de revêtements de surface identiques utilisés sur les jouets, d'autres objets prévus pour être utilisés par les enfants, et certaines pièces du mobilier. Cette loi s'applique aux peintures utilisées dans les domiciles, les établissements scolaires, les hôpitaux, les parcs, les cours de récréation, et les bâtiments publics et d'autres endroits où les consommateurs auront un accès direct à la surface peinte.²⁹ Le Canada a établi un seuil identique depuis, et en 2009 l'Union Européenne a imposé de nouveaux contrôles stricts sur la production et l'utilisation des pigments à base de plomb.³⁰ En Argentine, en Uruguay et dans d'autres pays, de récents arrêtés qui ont la force de loi ont établi une concentration maxi-

26 <http://www.unep.org/hazardoussubstances/LeadCadmium/PrioritiesforAction/LeadPaints/tabid/6176/Default.aspx>

27 <http://www.unep.org/hazardoussubstances/LeadCadmium/PrioritiesforAction/GAELP/GAELPObjectives/tabid/6331/Default.aspx>

28 United States Consumer Products Safety Commission, *FAQs: Lead In Paint (And Other Surface Coatings)* (<http://www.cpsc.gov/en/Business--Manufacturing/Business-Education/Lead/FAQs-Lead-In-Paint-And-Other-Surface-Coatings/>)

29 Ibid.

30 See European Chemicals Agency, Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorisation: <http://echa.europa.eu/candidate-list-table>; For a short explanation see: FIRA; REACH Substance Sheet 4: <http://www.fira.co.uk/document/reach-substance-sheet-4--lead-chromates.pdf>

male permissible de plomb dans les peintures émaillées décoratives à 600 ppm et interdit la production et l'importation des peintures qui ont une concentration de plomb au dessus de ce seuil.³¹

Dans certains pays, le Ministère de l'Environnement ou le Ministère de la Santé pourrait avoir l'autorité de publier un règlement, un décret ou un ordre de contrôle qui contrôle la teneur en plomb des peintures. Un nombre de pays, dans les programmes de mise en œuvre de leur stratégie nationale de l'Approche Internationale de la Gestion des Produits Chimiques (SAICM), essayent de renforcer leurs capacités nationales pour la gestion saine des substances chimiques, y compris la promotion et l'adoption des lois habilitantes et l'établissement des comités interministériels pour coordonner ces efforts nationaux. Dans certains d'autres pays, les agences nationales de la normalisation ont le pouvoir, dans certaines circonstances, d'établir les normes nationales juridiquement contraignantes, telles que le seuil maximal permissible de la teneur en plomb des peintures.

Pour réduire les effets négatifs des peintures au plomb sur la santé afin de protéger les populations les plus vulnérables il faut que les expositions soient contrôlées. Les contrôles nationaux sur la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'utilisation et l'exportation des peintures au plomb sont beaucoup moins coûteux pour la réduction des risques que ne l'ait tout programme de décontamination future. La législation et /ou la réglementation est nécessaire pour cesser les pratiques actuelles et protéger la santé humaine et l'environnement.³²

Avant de développer ou de modifier les exigences législatives et réglementaires pour limiter la quantité de plomb contenu dans les peintures, un gouvernement devrait réviser ses exigences actuelles et ses normes volontaires. Le développement de nouvelles législations et / ou de réglementations se-raient nécessaires si seulement les lois, les réglementations et les programmes de mise en vigueur existants sont insuffisants pour protéger la santé publique.³³ Les cadres juridiques et réglementaires devraient être adaptés au cadre juridique national et devraient être en cohérence avec les infrastructures juridiques et institutionnelles régissant la localisation des substances chimiques pour leur gestion saine.

En établissant un cadre législatif ou réglementaire national pour contrôler la teneur en plomb des peintures, l'Alliance Mondiale pour l'Élimination

31 Pour l'Argentine, voir: ARG/166/Add.3 at: http://www.puntofocal.gov.ar/formularios/registro_arg04.php; Pour l'Uruguay: <http://www.mvotma.gub.uy/images/Decreto%2069-011%20Diario%20Oficial.pdf>

32 Global Alliance for the Elimination of Lead Paint, *The Elements of a National Legal and Regulatory Framework for the Elimination of Lead in Decorative Paints*, http://www.unep.org/chemicalsand-waste/Portals/9/Lead_Cadmium/docs/GAELP/GAELP%20Documents/NRFlyer-.pdf

33 Ibid.

des Peintures au Plomb propose que les objectifs devraient inclure les points suivants:

- La prévention de la fabrication, de l'importation, de l'utilisation et de l'exportation des peintures au plomb;
- Le développement d'un système disposant des moyens efficaces de mise en application et de conformité;
- L'établissement des responsabilités institutionnelles et les arrangements pour la gestion et la mise en vigueur de la législation et / ou de la réglementation.³⁴

Surveillance et Conformité

Bien que l'établissement d'une loi nationale, d'une réglementation, d'un décret ou d'une norme contraignante pour contrôler la teneur en plomb des peintures est très important, il n'est pas, en lui-même, suffisant. Il est aussi important d'attribuer des responsabilités précises pour des différentes actions exigées par ses dispositions. Il est nécessaire de renforcer la capacité de surveillance de ces agences à qui des responsabilités ont été assignées et de leur fournir des ressources suffisantes qui puissent leur permettre d'accomplir leurs fonctions. Les gouvernements doivent établir un pro-gramme de surveillance qui inclut les inspections régulières afin de s'assurer que les peintures sont fabriquées et commercialisées en conformité avec la législation et la réglementation. L'échantillonnage périodique des peintures est aussi pour s'assurer que leur teneur en plomb est conforme à la norme prescrite.³⁵

L'élimination des peintures au plomb pourrait aussi être assistée par les programmes volontaires tels que les programmes de certification des peintures et de l'étiquetage tierces parties. Sous de tels pro-grammes, les sociétés de peinture qui y participent acceptent qu'elles n'ajouteront pas les composés de plomb dans leurs peintures et qu'elles mettront sur le marché uniquement les produits avec les taux de plomb en dessous d'un seuil spécifique (par exemple, 90 ppm). Les sociétés qui y participent aussi acceptent de placer une étiquette de certification sur leurs peintures indiquant que la peinture ne contient pas de composés ajoutés de plomb. Les groupes de consommateurs et les autres travail-lent alors en collaboration avec les sociétés qui y participent pour encourager les consommateurs à lire l'étiquette lorsqu'ils choisissent les peintures. Les surveillants indépendants font analyser les peintures régulièrement pour s'assurer de la conformité.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

La certification tierce partie des peintures sauvegardera aussi contre la double norme provenant des sociétés de peintures qui vendent les peintures ne contenant pas de plomb là où la loi nationale l'exige et les peintures au plomb là où aucun règlement n'existe, et ceci a été démontrée dans une étude menée en Asie du Sud.³⁶

³⁶ Toxics Link, *Double Standard: Investigating Lead Content In Leading Enamel Paint Brands In South Asia* (http://toxicslink.org/docs/Double_Standard_Lead_Paint_29_June_2011.pdf)

LES PEINTURES AU PLOMB AU CAMEROUN, EN CÔTE D'IVOIRE, EN ETHIOPIE ET EN TANZANIE

En 2013, les peintures décoratives commercialisées en Côte d'Ivoire et en Ethiopie ont été échantillonnées et analysées pour déterminer leur teneur en plomb comme composante d'une étude conjointe PNUE/IPEN study.³⁷ Vingt échantillons de peinture ont été collectionnés en Côte d'Ivoire par l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE). Treize des échantillons (65%) avaient des concentrations de plomb supérieures à 600 ppm. Cinq échantillons (25%) avaient des concentrations de plomb supérieures à 10 000 ppm.

Vingt-trois échantillons de peinture ont été collectionnés en Ethiopie par l'ONG Pesticide Action Nexus Association (PAN). Quarante-vingt-dix des échantillons (83%) avaient des concentrations de plomb supérieures à 600 ppm. Cinq des échantillons (25%) avaient des concentrations de plomb supérieures à 10 000 ppm.

En 2011, les peintures émaillées décoratives commercialisées au Cameroun ont été échantillonnées et analysées pour déterminer leur teneur en plomb comme composante d'une étude menée par l'ONG camerounais le Centre de Recherche d'Education pour le Développement (CREPD) en collaboration avec Occupational Knowledge International (OKI) une ONG basée aux Etats-Unis.³⁸ Soixante-un échantillons de peinture de 15 marques différentes de peinture ont été achetées. Trente-neuf des échantillons (64%) avaient des concentrations en plomb supérieures à 600 ppm. Quinze des échantillons (25%) avaient des concentrations en plomb supérieures à 10 000 ppm.

³⁷ UNEP and IPEN; *Lead in Enamel Decorative Paints; National Paint Testing Results: A Nine Country Study, 2013*: http://www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Mercury/Documents/publications/Lead_in_Enamel_decorative_paints.pdf

³⁸ The Research and Education Centre for Development (CREPD); *Lead Concentrations in New Residential Paints in Cameroon, 2011* <http://www.okinternational.org/docs/Report%20on%20Paint%20Sample%20Analyses%20FINAL%20English.pdf>

En 2009, les peintures vendues sur le marché en Tanzanie ont été échantillonnées et analysées pour déterminer leur teneur en plomb comme composante d'une étude menée par l'ONG AGENDA for Environment and Responsible Development (AGENDA).³⁹ Vingt des peintures échantillonnées étaient des peintures émaillées. Dix-neuf des ces peintures (95%) avaient des concentrations de plomb supérieures à 600 ppm. Cinq de ces peintures (25%) avaient des concentrations de plomb supérieures à 10 000 ppm.

39 Toxics Link and IPEN; *Lead in New Decorative Paints*; 2009: http://ipen.org/sites/default/files/documents/global_paintstudy-en.pdf

CONCLUSION

La peinture au plomb est un sérieux danger pour la santé humaine, surtout lorsque la peinture est utilisée sur les applications susceptibles d'exposer les enfants au plomb.

Les peintures décoratives et les peintures utilisées sur les objets pour enfants peuvent facilement être fabriquées sans l'utilisation des pigments à base de plomb, les asséchants à base de plomb, et les agents anticorrosifs à base de plomb.

Les fabricants peuvent reformuler leurs peintures décoratives pour se passer de l'utilisation des ingrédients à base de plomb sans un sacrifice important sur la qualité de la peinture et avec une très infime augmentation, si jamais il y en a une, à leur coût total de production.

Tous les fabricants de peinture qui fabriquent actuellement les peintures décoratives au plomb et les peintures au plomb pour d'autres applications susceptibles de contribuer à l'exposition au plomb chez les enfants sont encouragés à reformuler ces peintures pour éviter l'utilisation des ingrédients à base de plomb.

Les Cadres Réglementaires

Les efforts nationaux visant à promouvoir l'établissement des cadres réglementaires nationaux appropriés pour le contrôle de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation des peintures au plomb et les produits peints avec les peintures contenant du plomb devraient être encouragés. En fixant les priorités et les périodes de temps pour la mise en œuvre, une attention particulière devrait être accordée pour l'élimination des peintures décoratives au plomb et les peintures au plomb destinées aux autres applications plus susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb.

En élaborant le cadre réglementaire, l'attention devrait être accordée à l'inclusion des dispositions pour la conformité, la surveillance et la mise en application.

La Sensibilisation du Public

Étant donné l'effet négatif que l'exposition au plomb pendant l'enfance a à la fois sur l'individu et sur l'avenir d'une nation, il est nécessaire d'organiser des campagnes d'information dans les pays où les résultats ont démontrés que les peintures au plomb sont commercialisées. Ces

campagnes devraient informer le public sur les dangers de l'exposition au plomb surtout chez les enfants; la présence des peintures domestiques contenant du plomb en vente et en usage sur le marché national; la peinture au plomb comme une source importante de l'exposition des enfants au plomb; et la disponibilité des alternatives saines et de qualités supérieures. Il est aussi nécessaire de sensibiliser le public sur la nécessité de prendre des mesures particulières lorsqu'une surface qui avait été peinte auparavant est entrain d'être préparée pour être repeinte; la nécessité d'organiser des formations sur les pratiques de travail qui protègent contre le plomb pour les peintres et d'autres qui travaillent sur les surfaces qui avaient été peintes auparavant; et la nécessité d'avoir des ressources pour organiser de telles formations.

Les agences gouvernementales, les ONG et d'autres organisations de la société civile, aussi bien que les professionnels de la santé et d'autres sont encouragés à mener des campagnes de sensibilisation dans les domaines susmentionnés. Les parties prenantes sont encouragés de soutenir les initiatives volontaires par les fabricants de peinture, les importateurs et les commerçants de supprimer progressivement l'utilisation des composés de plomb dans leurs produits avant même qu'un instrument légal national ne soit adopté ou n'entre en vigueur.

Les Actions Volontaires et l'Étiquetage

Dans certains pays, certains fabricants de peinture ont agi volontairement pour éliminer les composés de plomb dans la formulation de leurs peintures. Tous les fabricants de peintures dans les pays qui ne disposent pas d'un régime de contrôle pour les peintures au plomb national mis en vigueur devraient être encouragés à agir volontairement pour éliminer les composés de plomb dans la formulation de leurs peintures- particulièrement leurs peintures décoratives et les peintures destinées pour d'autres applications susceptibles de contribuer à l'exposition au plomb chez les enfants et les autres.

Les fabricants de peinture sont également encouragés d'envisager de participer volontairement aux programmes qui établissent la certification tierce partie d'un non ajout de plomb et l'étiquetage des produits pour permettre aux consommateurs d'identifier les peintures qui ne contiennent pas de plomb. En plus, les fabricants de peinture pourraient fournir des informations sur les boîtes de peintures pour avertir sur les risques graves qui pourraient provenir de la poussière contenant du plomb lorsque l'on prépare une surface qui avait été auparavant peinte pour être repeinte.

APPENDICE

LES ETUDES ET LES RAPPORTS PUBLIES SUR LES PEINTURES AUX PLOMB⁴⁰

Afrique

Nombre d'échantillons de peinture analysés: 450

Nombre de pays dans lesquels les études sur les peintures ont été menées: 14

Pays	Le Plomb Contenu dans les Nouvelles Peintures Decoratives⁴¹	Le Plomb Contenu dans les Peintures Décoratives Émaillées⁴²	Autres Études Publiées
Tanzanie	26		
Afrique du sud	29		
Nigéria	30		25 Les taux de plomb contenus dans les nouvelles peintures émaillées à usage domestique provenant de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du sud ⁴³
Sénégal	30		
Kenya			31 Le plomb contenu dans les peintures domestiques Kenyanes ⁴⁴
Cameroon			61 Les concentrations de plomb dans les nouvelles peintures et l'étiquetage des nouvelles peintures au Cameroun ⁴⁵
Uganda			50 La collection des échantillons de peintures au plomb en Uganda ⁴⁶
Cote d'Ivoire		30	
Ethiopie		30	
Ghana		30	
Tunisie		30	

40 For a complete list of published studies and reports analyzing lead in paint in 40 countries, visit <http://ipen.org/projects/eliminating-lead-paint>

Pays	Le Plomb Contenu dans les Nouvelles Peintures Decoratives	Le Plomb Contenu dans les Peintures Décoratives Émaillées	Autres Études Publiées
Egypte			20 Les taux de plomb conte-nus dans les nouvelles peintures émaillées à usage domestique prove-nant de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du sud ⁴⁷
Seychelles			28 Les taux de plomb conte-nus dans les nouvelles peintures émaillées à usage domestique prove-nant de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du sud ⁴⁸
Nombre total de peintures	115	120	215

Footnotes

- 41 Toxics Link and IPEN, *Lead in New Decorative Paints*, 2009: http://ipen.org/sites/default/files/documents/global_paintstudy-en.pdf
- 42 UNEP and IPEN, *Lead in Enamel Decorative Paints; National Paint Testing Results: A Nine Country Study*, 2013: http://www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Mercury/Documents/publications/Lead_in_Enamel_decorative_paints.pdf
- 46 Clark, C.S., Rampal, K.G., Thuppil, V., Roda, S.M., Succop, P., Menrath, W., Chen, C.K., Adebamowo, E.O., Agbede, O.A., Sridhar, M.K.C., Adebamowo, C.A., Zakaria, Y., El-Safty, A., Shinde, R. M., and Yu, J. (2009) *Lead levels in new enamel household paints from Asia, Africa and South America*, Environmental Research 109:930-936. (Includes data for China, India, Malaysia and Singapore presented in Clark et al (2006) Environmental Research 102:9-12.; and data for Nigeria presented in Adebamowo, Clark et al (2007) presented in Science of the Total Environment 388:116-120.)
- 43 Nganga C, Clark S, Weinberg J (2012), *Lead in Kenyan Household Paint*, September, 2012, iLima, Nairobi, Kenya, University of Cincinnati <http://ipen.org/sites/default/files/documents/lead%20in%20kenyan%20household%20paint%20sept.%202012.pdf>
- 44 P. Gottesfeld , G. Kuepou , S. Tetsopgang & K. Durand (2013): *Lead Concentrations and Labeling of New Paint in Cameroon*, Journal of Occupational and Environmental Hygiene, 10:5, 243-249
- 45 UNETMAC and IPEN *Collection of Lead Based Paint Samples in Uganda*, 2010 <http://ipen.org/documents/isip-report-collection-lead-based-paint-samples-uganda>
- 47 Clark, C.S. et. al., Environmental Research, loc. cit.
- 48 Clark, C.S. et. al., Environmental Research, loc. cit.

Le FEM (www.thegef.org) est un partenariat pour la coopération internationale où 183 pays travaillent ensemble avec les institutions internationales, les organisations de la société civile et le secteur privé, pour aborder les problèmes environnementaux globaux.

Le PNUE (www.unep.org) est la voix de l'environnement au sein du système des Nations-unies. Le PNUE agit comme un catalyseur, un plaidoyer, un éducateur et un facilitateur pour promouvoir l'utilisation juste et le développement durable de l'environnement global.

IPEN (www.ipen.org) est un réseau international d'ONG avec 700 organisations participantes travaillant dans 116 pays pour promouvoir les politiques et les pratiques saines de gestion des produits chimiques qui protègent la santé humaine et l'environnement.



a toxics-free future

www.ipen.org

ipen@ipen.org

[@ToxicsFree](#)